

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N° 4

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Pascale FONTAINE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS POUR L'ANNEE 2025. PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

Rappel : En 2024, notre commune était en partenariat avec la SPA et l'association « Les Given'chats ».

Lors du bilan de l'année écoulée, nous avons constaté que la partie administrative demandée par la SPA était un poids à la fois pour la commune et pour l'association : passage au conseil municipal tous les 3 mois, délibération à transmettre à chaque fois, paiements multiples, etc...

Au regard de cette situation, nous avons donc décidé, ainsi que l'association « Les Given'chats », de mettre fin au partenariat avec la SPA.

Projet : Valider la convention de partenariat avec la Fondation « 30 millions d'amis » ayant pour objet « la stérilisation et l'identification des chats errants » et autoriser le maire à la signer.

La commune ayant pour objectif de continuer son action à ce sujet, elle s'est rapprochée d'organismes œuvrant pour la cause animale. En retour, elle a reçu une proposition de partenariat venant de la fondation « 30 millions d'amis ».

Celle-ci propose à la commune de signer une convention de partenariat dont vous trouverez un exemplaire en pièce jointe.

Dans cette convention, la fondation s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique (au nom de la fondation « 30 millions d'amis ») des chats libres (des tarifs maximums sont indiqués dans la convention), les autres 50 % étant à la charge de la commune.

Pour précision, l'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres est gérée par la commune. Le trappage, le transport chez le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par l'association « Les Given'chats ». La Fondation apporte quant à elle une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

La commune a indiqué, dans la convention, le nombre de chats qu'elle souhaite stériliser et identifier pour l'année complète (25 chats).

Ne pouvant prévoir combien de mâles ou de femelles seront trappés, la Fondation partira sur une moyenne de 110 € par chat. La participation de la commune s'élèvera donc à 55 € par chat, multiplié par le nombre de chats indiqués.

La commune ayant inscrit 25 chats dans la convention, il lui sera demandé de verser à la Fondation « 30 millions d'amis » la somme de 1375 € (55 € X 25). La Fondation débloquera la même somme et créera donc un budget global de 2750 € centralisé à la Fondation.

La Fondation règlera ensuite directement les vétérinaires choisis par la commune et l'association « Les Given'chats » sur la base des tarifs indiqués précédemment.

Objectifs de cette nouvelle démarche :

- Repartir sur des bases saines avec un nouveau partenaire tout en continuant de travailler avec l'association « Les Given'chats », qui a les compétences spécifiques de terrain sur ce sujet.
- Simplifier les démarches administratives : un seul passage en conseil municipal en début d'année pour validation de la convention, donc une seule délibération à transmettre
- Plus de clarté pour l'association dans le nombre de chats à trapper (nombre décidé et acté en amont)
- Paiement aux vétérinaires fait par la fondation, simplification pour la comptabilité de la commune : un seul versement de subvention en début d'année à la suite du conseil municipal.
- L'identification des chats est faite au nom de la Fondation « 30 millions d'amis » donc la traçabilité leur revient.
- Un seul interlocuteur pour les habitants (l'association « Les Given'chats », la mairie servant simplement d'intermédiaire si besoin et de support de communication.

En résumé, pour cette année 2025, nous proposons de conventionner avec la Fondation « 30 millions d'amis » sur la base de 25 chats à stériliser, ce qui engendrera pour la commune, le versement d'une participation à la Fondation « 30 millions d'amis » de 1375 €, cette somme étant à verser dès la validation de la présente délibération par le conseil municipal.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser :

- A signer avec la fondation « 30 millions d'amis », pour l'année 2025, une convention de stérilisation et d'identification de 25 chats errants, pour un montant de 1375 € à la charge de la commune.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Christian SPRIMONT

